



FAQ : informations pratiques pour l'année 2022/2023

Inscription

- A quel moment dois-je m'inscrire?
Le traitement des demandes d'inscription en lycée pour la rentrée prochaine a démarré. Ne tardez pas à remplir votre dossier de pré-inscription en ligne.
Pour les BTS, les candidatures sont à déposer sur la plateforme Parcoursup du 20 janvier au 11 mars.
- Où puis-je trouver le dossier de demande d'inscription pour le lycée ?
Les dossiers de pré-inscription pour la rentrée de septembre 2022 sont accessibles en ligne grâce à ce [lien](#).
- Comment obtenir la carte jeunes?
Toutes les informations concernant la demande de cartes jeunes se trouvent [ici](#).

Frais de scolarité

- Quels sont les frais de scolarité pour l'année 2022/2023 ?
Lycée (CAP, 2^{nde}, 1^{ère} et terminale) 580 € / an
BTS 930 € / an
Frais d'inscription 80 € (non remboursables et non déductibles de la facture annuelle)
- Comment est établie la facturation et quels sont les moyens de paiement?
Une facture est établie en septembre pour l'année scolaire avec la possibilité d'éventuelles régularisations en cours d'année (évolution du régime de demi-pension, stage).
Le règlement peut être réalisé par prélèvement automatique mensuel d'octobre à mai, par chèque, par carte bleue ou en espèces.

Bourses

- L'établissement accueille-t-il des élèves boursiers?
Oui, l'établissement accueille les élèves boursiers.
- Quand devons-nous faire la demande de bourse?
Pour les élèves de 3^{ème}, la demande doit être réalisée au collège fin janvier/début février (contacter le service administratif du collège). C'est l'inspection académique qui fixe les barèmes d'attribution des bourses.
Pour les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} ou T^{ale}, il faut réaliser un transfert de bourse en septembre
Pour les BTS, votre demande de bourse et/ou logement doit s'effectuer du 20 janvier au 15 mai 2022 pour la rentrée scolaire 2022/2023, via votre [Dossier Social Etudiant \(DSE\)](#)
- Comment sont gérées les bourses?
Les bourses sont réglées directement au titulaire de la bourse en trois fois.
Pour les BTS, il faut vous rapprocher du CROUS de votre académie pour avoir plus d'informations.



Transports

- Quels sont les moyens de transport pour accéder à l'établissement ?

L'établissement est situé à proximité de la gare routière et de la gare SNCF. Il est donc très facile d'accéder au lycée.

Vous trouverez [ici](#) des renseignements sur les transports scolaires dans le Gard.

Logement

- Avez-vous un internat?

Non, mais nous travaillons en partenariat avec l'Institut Saint Stanislas qui propose un internat. Vous pouvez les contacter au 04 66 67 34 57, notamment pour obtenir les tarifs.

- Avez-vous des adresses de logement pour les étudiants?

Un classeur est à disposition à l'accueil avec différentes propositions que nous recevons des particuliers et des agences.

ULIS

- Avez-vous un dispositif ULIS?

Oui, le dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) du lycée accompagne des jeunes dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces élèves sont inscrits et totalement inclus dans la classe qui correspond à leur projet, en lycée professionnel, général et technologique et en BTS.

Animation pastorale

- Au lycée, mon enfant peut-il se préparer à un sacrement de l'église Catholique (Baptême, Communion, Confirmation) ?

Oui, chaque année des jeunes demandent à vivre un sacrement. Des rencontres sont organisées pour vivre une préparation à ces sacrements.

- Existe-t-il une aumônerie au sein du lycée ?

Dans l'enseignement catholique, il n'y a pas d'aumônerie. Les jeunes peuvent rejoindre un groupe sur Nîmes, ou sur leur paroisse d'origine. Toutefois, des célébrations sont proposées tout au long de l'année ou des temps forts.

- Le lycée se joint-il aux pèlerinages avec le diocèse de Nîmes ?

Nous sommes en lien étroit avec le Service Diocésain de la Pastorale des Jeunes qui organise des séjours à Taizé (en Bourgogne) ou à Lourdes, ou qui permet aux jeunes qui le souhaitent de participer à des temps forts avec d'autres établissements catholiques du Gard.



Vie scolaire

- Est-ce que mon enfant peut sortir de l'établissement dans la journée ?
Les élèves ne sont pas autorisés à sortir du lycée entre les heures de cours (sauf cas particulier). Les demi-pensionnaires peuvent sortir entre 12h et 14h avec l'autorisation des parents.
Pour les BTS, la sortie est autorisée aux récréations, dès qu'il y a une heure de libre sur l'emploi du temps et entre 12h et 14h.
- En cas d'absence d'un professeur, quelles sont les dispositions prises par l'établissement ?
Si l'absence d'un professeur est prévue, le CPE modifie et diffuse le nouvel emploi du temps sur Ecole directe.
Si l'absence d'un professeur n'est pas prévue, il n'y a pas d'autorisation de sortie.
- Existe-t'il une salle de travail mise à disposition pour les élèves en dehors des heures de cours ?
Oui, une salle de permanence est mise à disposition pour les élèves.
- Des activités péri-éducatives sont-elles proposées ?
Il existe un club de musique ainsi qu'un club d'échecs. La mise en place d'ateliers se fait sur demande des élèves, en fonction de leur motivation.
- Que propose l'Association Sportive ?
Avec une adhésion de 5€ par an, l'AS propose des activités sportives encadrées tous les jours entre 12h et 14h (football, tennis de table, basketball, musculation...), de la compétition, des sorties ponctuelles (descente du Gardon en canoë, via ferrata à Collias, sortie plage de fin d'année au Grau du Roi...)

Restauration scolaire

- Quels sont les tarifs de la demi-pension ?
 - Abonnement à 5 repas par semaine 735€ / an
 - Abonnement à 4 repas par semaine 640€ / an
 - Abonnement à 3 repas par semaine 510€ / an
 - Abonnement à 2 repas par semaine 370€ / an
 - Prix externe : 6 €
- Quand dois-je choisir le nombre de repas par semaine pour les demi-pensionnaires ?
A la rentrée scolaire, après avoir pris connaissance de l'emploi du temps
- Y a-t-il une réduction prévue pour les demi-pensionnaires effectuant un stage dans le cadre de leur formation ?
Oui, une facture de régularisation est envoyée après le stage.
- Qui élabore les menus ? Est-ce que le self est géré par une société de restauration ?
Les menus sont élaborés par notre chef de cuisine en collaboration avec une diététicienne. Nous sommes en autogestion et ne passons donc pas par une société extérieure.



- Les repas sont-ils servis à volonté?
Lorsque le bar à salade est ouvert, l'entrée est à volonté et concernant le plat chaud, les accompagnements sont resservis à la demande.
- Mon enfant a des problèmes d'allergies, peut-il déjeuner à la restauration scolaire ?
Nous étudions avec vous les prescriptions fixées par le certificat médical. Le chef évalue si les aménagements sont réalisables ou non en cuisine collective.
- Quelle organisation avez-vous mis en place pour répondre aux préconisations sanitaires ?
 - Désinfection des mains avant de prendre son plateau, distribution du plateau avec couverts et pain par un agent de la restauration.
 - Répartition par zone en fonction de l'appel de chaque classe, qui permet également de ne plus avoir de file d'attente.

International

- Y'a-t-il des voyages organisés pour les élèves ? Avec quel financement?
Lorsque les conditions sanitaires le permettent, de nombreux séjours linguistiques sont proposés. Le financement est calculé au plus juste et de nombreuses actions sont mises en place afin de garantir au plus grand nombre la possibilité de voyager. L'Association des Parents d'Elèves soutient également financièrement ces projets.
- Les stages de formation professionnelle peuvent-ils être réalisés à l'étranger ?
Oui, ils peuvent se réaliser dans le cadre du programme Erasmus+. Des réunions d'information ont lieu en début d'année afin de donner toutes les informations nécessaires.